



NOTE D'INFORMATION POUR LA SAISON 2023/2024

PROCÉDURE D'ENTRÉE DANS UN CENTRE DE HAUT NIVEAU (PÔLE)

Première étape : l'admissibilité

1/ Remplir le dossier en ligne sur le lien suivant :

<https://forms.gle/DAGpjaUCVye1r7vu5>



Vous pouvez retrouver ce lien sur le site internet de la FFTir (www.fftir.org)

Rubrique : *Gestion sportive / Projet de Performance Fédéral / Pôles Haut-Niveau*

2/ Renseigner précisément le dossier en ligne et valider son envoi. Pour toutes questions, veuillez adresser un email à l'adresse suivante : fftir.poles@gmail.com

3/ Vous recevrez à la suite de cette validation un email contenant le formulaire de candidature pré-rempli. Imprimez-le afin de pouvoir le signer. Joignez-y les documents demandés et envoyez le tout à :

fftir.poles@gmail.com

4/ Si le candidat est suivi par une structure d'entraînement, de ligue ou fédérale, demandez à l'encadrant en charge de ce suivi, le Responsable Entraînement de la Ligue (REL) ou l'Entraîneur National Cadets (EN Cadets), de bien vouloir porter un avis sur le dossier du candidat. Le faire directement par email à l'adresse suivante : fftir.poles@gmail.com

5/ Date limite du retour de la candidature : **18 janvier 2023**

6/ Fin janvier 2023, une commission d'admissibilité composée de cadres de la Direction Technique Nationale (DTN) étudiera l'ensemble des candidatures. La DTN préviendra nominativement chaque candidat par courrier de la décision prise quant à leur demande d'admissibilité.

Deuxième étape : l'admission

7/ Les parents des candidats retenus pour passer les tests d'admission seront contactés au mois de février par un responsable de pôle afin de convenir d'un rendez-vous en présentiel ou en visio-conférence avec le candidat et ses parents.

8/ Courant février, une invitation officielle sera envoyée aux candidats pour se rendre sur un pôle d'un CREPS afin de passer les tests (prévoir une absence d'un jour ou deux en semaine d'ici mi-mars). Les informations détaillées concernant l'organisation de ces tests seront transmises par courrier. Les candidats seront logés et nourris par le biais de la fédération.

L'accès aux tests d'entrée en pôle se fera moyennant un paiement de frais de participation de **120 euros**. Ce montant sera réglé par chèque à l'ordre de la FFTir et à envoyer à la fédération préalablement aux tests (adresse : FFTir, 38 rue Brunel 75017 PARIS). Sans ce règlement financier, le dossier sera considéré comme incomplet et l'accès aux tests sera refusé.

9/ Avant fin mars 2023, la commission d'admission communiquera la liste des candidats admis par la FFTir. Notez bien qu'à la suite de cette sélection fédérale, un établissement (CREPS) peut refuser l'admission d'un sportif. Il faudra donc obtenir l'accord de l'établissement avant d'acter l'intégration définitive du tireur. Parfois ce délai peut être long (jusqu'à mai/juin).

Dès la réponse de la fédération fin mars, les parents des tireurs admis devront contacter les responsables des pôles pour effectuer les démarches administratives liées à l'intégration de leur enfant (pôle, CREPS et établissement scolaire/universitaire).

Important : les parents sont responsables de l'inscription dans les établissements scolaires/universitaires et non la Fédération Française de Tir.

Responsable national PES / PER : Jean-Pierre CATALA jpcatala@fftir.org

Entraîneurs Nationaux Cadets :

Zone nord carabine	Rémi MORENO	06 81 08 80 23
Zone nord pistolet	Guillaume BEAUDON	07 63 72 19 94
Zone sud carabine	Jean-François ROSELIER	06 80 18 90 07
Zone sud pistolet	Frédéric LAMOLLE	06 13 93 91 72
Skeet olympique	Véronique GIRARDET	06 83 26 72 15
Fosse olympique	Joël LAUMAILLÉ	06 30 22 14 93

Coordonnateurs des pôles :

Pôle France INSEP Paris	Véronique L'HONEN	06 14 35 25 72
Pôle France Bordeaux-Aquitaine	Stéphanie TIRODE	06 98 76 84 23
Pôle France Relève Strasbourg	Valérie BELLENOUE	06 15 94 17 32
Pôle France Relève Wattignies	Didier CARPENTIER	07 86 66 05 57